

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du JEUDI 31 MARS 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS	
Y Afférent	15
En exercice	15
Présents	13
Procurations	01
Qui ont pris part à la délibération	14
Pour	14
Contre	00
Abstention	00

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, le **JEUDI 31 MARS 2022 à 17H30**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle CHABAUD, MAIRE.

Présents : Mmes et MM., CHABAUD Danielle, BONNET VAUCHEZ Danielle, BISSON Alex NANNINI Véronique, REGNIER Hélène, MATHIEU Nicole, GODART Annick, MARCILLON Marcel, CALEGARI Patrick, ROUSSELON Olivier, MISSONIER Jean-Marc, FUENTE Thomas, MOUCHE Wali.

Pouvoir : M. Guy PUCCIO à M. CALEGARI Patrick.

Absents : Mme BRAO Florence,

Secrétaire de séance : Mme MATHIEU Nicole

DELI : 242022

Objet : Vote des 4 taxes locales 2022.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales.

Les taux appliqués en 2021 étaient :

- Taxe d'habitation : Plus de vote de la THRP
- **Taxe foncière bâti** : **23.09%** (12.47%+10.62% étant le taux de TFPB 2020 du Département)
- Taxe foncière non bâti : 22,20%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal maintient à l'unanimité les taux de base des Taxes locales pour l'année 2022.

- Taxe d'habitation : Plus de vote de la THRP
- **Taxe foncière bâti** : **23.09%** (12.47%+10.62% étant le taux de TFPB 2020 du Département)
- Taxe foncière non bâti : 22,20%

Après en avoir délibéré et décidé, le conseil municipal maintient, pour 2022, et à l'unanimité les taux de base des taxes locales susmentionnées.

Le Maire,


Danielle CHABAUD.

AR Prefecture

006-210601068-20220331-DELI242022-DE
Reçu le 04/04/2022
Publié le 04/04/2022